

## Conseil Municipal du 29 mai 2019

### PROCES-VERBAL

Présents : Sylviane BAUD, Alain BONAVENTURE, Roger BONAZZI, Bernard CLARY, Catherine DANIEL, Pascale DEBRUERES, Bernard DUFOURNET, Christian FRISSON, Aurélia GOMILA-PATTY, Christian MARTINOD, Pierre-Georges MERCY, Lionel RAFFORT, Blaise ROSAY, Hélène SONNERAT

Excusés : Camille ALLARD-METRAL, Jacques COSSALTER, M. Noëlle DELETRAZ, Sylvain DUNAND-CHATELLET, Alain FALABRINO, Pascale PARIS BORDENEUVE

Absents : Céline GRASSIN, Gérard TARDIVEL

Avaient donné pouvoir : M. Noëlle DELETRAZ à Sylviane BAUD, Sylvain DUNAND-CHATELLET à M le Maire, Pascale PARIS BORDENEUVE à Christian FRISSON

Secrétaire de séance : Aurélia GOMILA PATTY

Ouverture de la séance à 8h03

M Le Maire appelle les questions inscrites à l'ordre du jour.

#### **1 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance**

Rapporteur: M. Le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui prévoit dans son alinéa 1<sup>er</sup> que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un ou une secrétaire pour la séance de ce jour.

Mme Aurélia GOMILA PATTY est désignée secrétaire de séance

#### **2 - MARCHES PUBLICS – Travaux de réhabilitation du réseau eaux pluviales Route des Provinces – Autorisation de signer**

Rapporteur : M. Le Maire

*M. Le Maire explique le contexte technique qui nécessite la réalisation de travaux sur le site. Ces travaux avaient déjà été inscrits au BP 2018 mais n'ont pu être réalisés durant cet exercice.*

*La compétence Eaux Pluviales ayant été transférée au Grand Annecy, c'est désormais l'intercommunalité qui doit supporter leur réalisation. Toutefois, les services du Grand Annecy n'étant pas structurés pour assurer leur gestion, une délégation de maîtrise d'ouvrages a été confiée à la commune par convention suivant les termes de la délibération du 25 mars 2019 moyennant remboursement de leur coût.*

Par délibération n°13-2-2019 du 25 mars 2019, le Grand Anancy a confié à la commune la délégation de maîtrise d'ouvrages pour la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales route des Provinces.

Sur la base d'un dossier élaboré par le Cabinet PROFIL ETUDES, une consultation d'entreprises a été lancée selon une procédure adaptée.

3 entreprises ont remis une offre :

- SASU CECCON BTP à ANNECY
- SAS Roland COHENDET et Fils à NAVES PARMELAN
- SARL PERILLAT TP à ARGONAY (mandataire) et SARL DELETRAZ TP à VILLAZ

Suite à l'analyse des offres, il a été procédé au classement des offres :

- 1<sup>ère</sup> position : PERILLAT TP – DELETRAZ TP
- 2<sup>nd</sup>e position : CECCON BTP
- 3<sup>ème</sup> position : COHENDET et Fils

Conformément à l'avis émis par la commission d'attribution le 18 avril dernier, le marché serait donc attribué au groupement PERILLAT TP (mandataire) et DELETRAZ TP pour un montant de 207.957 € HT soit 249.548,40 € TTC

*Préalablement au vote, M. DUFOURNET fait remarquer que si ce dossier avait été suivi dans les délais, cette réunion en urgence n'aura pas eu lieu d'être.*

Les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours, où l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** M le Maire à signer toutes pièces relatives au marché de réhabilitation du réseau eaux pluviales – Route des Provinces à Villaz avec le groupement classé en 1<sup>ère</sup> position à savoir les entreprises PERILLAT TP et DELETRAZ TP

M le Maire lève la séance à 8h15.

 Le Maire,  
Christian MARTINOD

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Villaz (Haute-Savoie) with the text 'MAIRIE DE VILLAZ' and '17370 (Haute-Savoie)'. A blue ink signature is written over the seal and extends to the right, where the name 'Christian MARTINOD' is printed in black.